

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DELIBERATION N°01/2023

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
14	8	11

Date de la convocation
27 janvier 2023

Date d'affichage
06 février 2023

Objet de la délibération

DE LA COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD
(25420)

Séance du 03 février 2023

L'an deux mille vingt-trois

Et le trois du mois de février

à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian QUENOT, Maire.

Présents : Christian QUENOT, Jean-Louis CARRERE, Nathalie PEIRO, Robert PERSONENI, Hakima KOCH, Alain LEMOINE, Bernard MARTINA, Josette PARRENIN

Représentés :

Janine BARTEL (procuration à Nathalie PEIRO)
Jean-Marc ETIENNEY (procuration à Christian QUENOT)
Noëlle PEQUIGNOT (procuration à Hakima KOCH)

Absents : Sylvie BICHET, Damien LOCATELLI, Sylvie ROULLAIS

Formant la majorité des membres en exercice.
Monsieur Robert PERSONENI a été désigné secrétaire de séance.

**Création d'un emploi non permanent
Contrat à durée déterminée**

Le Maire, informe le conseil que l'accueil périscolaire connaît une forte hausse de la fréquentation sur les temps d'accueil du midi et du matin. Pour assurer l'encadrement des enfants en respectant les taux d'encadrement, il est nécessaire de recruter une personne supplémentaire.

Le Maire propose de recruter une personne en CDD pour accroissement temporaire d'activité jusqu'à la fin de l'année scolaire, le temps d'étudier si cette hausse se poursuit.

Le Maire propose la création d'un emploi d'Adjoint territorial d'animation, non permanent à temps non complet, à raison de 12/35^{ème} hebdomadaires du 06 février au 07 juillet 2023.

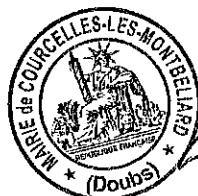
La rémunération sera fixée sur la base de l'indice brut d'adjoint d'animation territorial 1^{er} échelon au 1^{er} février 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention, la création d'un emploi non permanent à temps non complet du 06 février au 07 juillet 2023.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget 2023, chapitre 12.

MAIRIE de
13 FEV. 2023
Courcelles-les-Montbéliard

Le Maire,
Christian QUENOT
L'Adjoint au Maire
Jean-Louis CARRERE



SOUS-PREFECTURE
09 FEV. 2023
MONTBELIARD

Acte rendu exécutoire
après dépôt en s/prefecture
le 08/02/2023
et publication ou notification
du 08/02/2023